Image not found or type unknown

Abus d'une chaine d'appareil auditifs contre une personne âgée

Par **Ariel9**, le **16/11/2011** à **00:02**

Bonjour, j'aimerais être conseillé par rapport à un problème assez sérieux...
Au mois de janvier 2010, suite à un test auditif gratuit chez Audika, ma mère de 83 ans (sans ressources ni revenues, ne percevant qu'une petite allocation pour les personnes âgées), a été conseillé de par une de leur techniciennes commerciales de commander un appareil auditif chez eux. Le prix de leurs appareil étant hors du budget de ma mère, il lui aurait été proposé un 100% remboursés para la sécurité sociale.
Après présentation des documents demandés et de l'examen de l'ORL, l'appareil a été fait, toute documentation pour le remboursement serait faite directement par Audika.
Au mois d'octobre 2010 (9 mois plus tard), ma mère reçoit une facture comme quoi elle devait plus de 400 euros pour cet appareil...
Audika nous dit qu'ils "avaient compris" que ma mère avait la CMU complémentaire, ce qui rendais l'appareil gratuit, tandis que ma mère n'a que la CMU de base (attestation CMU DE BASE présenté au mois de janvier avec une annotation manuscrite par la sécurité sociale disant : A ne pas confondre avec la CMU complémentaire). Ma mère n'a pas les moyens pour un appareil cher qu'elle n'aurait JAMAIS commandé s'il était payant... La seule solution que je puisse proposer c'est de rendre l'appareil, mais en aucun cas le payer... Audika qui au début reconnaissait son propre erreur (j'ai parlé personnellement avec la commerciale qui suivait le dossier) et qui acceptait de reprendre l'appareil, deux jours plus tard fait marche arrière et ne me donne comme solution que de payer la totalité de la facture...
Que faire maintenant? A qui m'adresser sachant que ma mère ne peut pas payer un avocat?
Merci pour toute réponse, je suis désespérée...

Par **Domil**, le **16/11/2011** à **02:38**

[citation](sans ressources ni revenues, ne percevant qu'une petite allocation pour les personnes âgées),[/citation] donc elle a des revenus (au moins ce qu'on appelle le minimum vieillesse, 750 euros par mois, ce qui est trop pour la CMU-C)

[citation]il lui aurait été proposé un 100% remboursés para la sécurité sociale. [/citation] vous avez des éléments pour ce point ?

Votre mère a toute sa tête ? une mise sous tutelle est envisageable ?

Par **Ariel9**, le **16/11/2011** à **14:37**

Merci bien de votre réponse...
Malheureusement ce sera notre parole (j'étais présente pour tous les rendez-vous) contre celle de la commerciale... Mais le fait que l'appareil ai été fournit sans rien verser, j'éspère que ça parle de soi même...

Par **Domil**, le **16/11/2011** à **14:51**

Une LRAR bien salée à la maison mère Audika (vous avez du avoir affaire à un franchisé) vous indignant sur les méthodes de vente d'audika (là vous faites comme si, le franchisé était audika, vous ne savez pas que c'est différent, vous faites l'andouille), que c'est facile d'abuser des personnes agées, que c'est honteux, que vous allez faire un procès à Audika et vous faire assister par une asso de consommateurs, que ça vous indigne tellement que vous allez écrire à Notre Temps pour prévenir de l'arnaque etc.

Ils n'aiment pas la mauvaise pub surtout pour des produits où 99% des clients sont justement des personnes agées. ça peut débloquer la situation à l'amiable.

Par **Ariel9**, le **16/11/2011** à **15:00**

Encore merci, je prépare la lettre en ce moment, j'ai beaucoup apprécié votre aide ! On verra bien ce que ça donne...

Par **yvest**, le **16/11/2011** à **17:43**

Envoyez votre problème à leur service client sur leur site l'adresse indiqué est 20, rue Troyon 75017 - PARIS
Un arrangement à l'amiable est sûrement possible.

Bon courage dans vos démarches.

Par **Ariel9**, le **16/11/2011** à **18:22**

Merci beaucoup, je viens de finir la lettre, je l'enverrai demain, je vous tiendrais tous au courant !

Par **Ariel9**, le **29/11/2011** à **15:16**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Lettre envoyée, ils m'ont rappelé tout de suite, ma mère garde l'appareil, la sécurité remboursera ce qu'il y à a rembourser, et le tiers payant c'est Audika qui l'assume avec toutes ces excuses !
Donc, tout sera réglé dans les prochains jours, je vous remercie encore une fois de vos conseils !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés